

PARIS : Indemnisation des victimes de produits phytosanitaires

PARIS : Stéphane LE FOLL soutient la proposition de la Sénatrice Nicole BONNEFOY de créer un fonds pour l'indemnisation des victimes de produits phytosanitaires.

The advertisement features a young woman in a black dress pointing towards the text, with a young man in a white shirt and tie standing behind her. The background is a light grey gradient. The text is arranged in several blocks: a top left logo for 'Chambres de Métiers et de l'Artisanat' with a red ribbon graphic; a red circular logo 'CREATEUR DE TALENT' with 'urma-paca.fr' below it; a yellow banner 'POUR UNE FORMATION EN ALTERNANCE'; a black banner 'GAGNE 1 JOB + 1 DIPLÔME + 1 SALAIRE'; a white banner '& DES DIZAINES D'EXPÉRIENCES DU CAP AU BAC+4'; large white text 'À TOI DE JOUER'; a white box with 'Confiez-nous votre talent, nous en ferons un métier'; a yellow box with 'TENTE TA CHANCE →'; and a red box with 'urma-paca.fr'. Social media icons for Twitter, Facebook, and YouTube are visible at the bottom right. Logos for 'Chambres de Métiers et de l'Artisanat' and 'Région Provence-Alpes-Côte d'Azur' are at the bottom left.

Stéphane LE FOLL, Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, Porte-parole du Gouvernement apportera son soutien à la proposition de Nicole BONNEFOY, Sénatrice de la Charente de créer un fonds d'indemnisation pour les victimes de l'exposition aux produits phytosanitaires. Cette proposition est fidèle à leur engagement constant, depuis 2012, pour limiter les risques sanitaires associés à l'utilisation de ces produits.

La création d'un tel fonds avait été appelée de ses vœux par l'association Phyto'victimes, notamment afin d'améliorer la prise en compte de maladies professionnelles liées à

l'exposition aux produits phytosanitaires.

Ce fonds, dont il est envisagé que le financement soit assuré par une contribution des industriels détenteurs d'autorisations de mise sur le marché de produits phytosanitaires, devrait permettre de faire progresser la prise en charge des utilisateurs de produits phytosanitaires, à titre professionnel ou amateur, victimes d'un dommage directement lié à l'exposition à ces produits, et en particulier d'améliorer les procédures de reconnaissance de maladies professionnelles.

La protection des agriculteurs et de leurs salariés susceptibles d'être exposés à des produits phytosanitaires dangereux, est une préoccupation majeure de Stéphane LE FOLL, qui va de pair avec la limitation du recours à de tels produits, encouragée au travers du Plan Ecophyto 2 et du projet agro-écologique pour la France.

SOURCE /

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS

www.agriculture.gouv.fr– www.alimentation.gouv.fr

@Min_Agriculture